

1ère. session, 5ème parlement, 18 Victoria, 1854.

BILL

Acte pour permettre aux notaires de recevoir l'avis des parents et amis, sans commission d'aucun juge, dans tous les cas où les juges peuvent déléguer leurs pouvoirs aux notaires.

Reçu et lu pour la première fois, samedi, le 28
septembre, 1854.

Seconde lecture, lundi, 9 octobre, 1854.

M. PRÉVOST.

QUEBEC :
IMPRIMERIE PAR JOHN LOVELL, RUE LAMONTAGNE.